



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 16 Décembre 2024 – 18H00

Date de convocation  
Le 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de David MULLER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** D. MULLER, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, P. ROBERT, S. OUTIN, P. NOGUET, P. PERSUY, E. RENAULT, J. CONTENTIN, E. LAUSSINOTTE, LM. TILLIER, C. HELENNE, S. FALAISE, MA. ROUSSELOT, JM. KALAJDJIAN, E. LANDEAU, R. FABIUS, A. RENOUF, R. ANGOT, D. VAUTIER, A. PERCHEY, N. LENORMAND, JM. BERNAUS, D. SALZET.

**ABSENTS EXCUSES :** JC. GAUDE, T. PESCHARD.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

### 24 – AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – DSIL 2025 POUR LA RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE

**Vu** les travaux d'extension de la Salle des fêtes polyvalente qui entament leurs derniers mois et qui vont permettre d'augmenter de plus de 50 % la capacité d'accueil de cette dernière et d'organiser des spectacles plus diversifiés.

**Vu** la volonté de la Ville de procéder à la rénovation thermique de la partie existante de la salle des fêtes polyvalente, afin de faciliter, entre autres, l'organisation des soirées théâtre, ce type d'investissement pouvant faire l'objet de subventions de la part des services préfectoraux,

Il sera donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, ou l'un de ses représentants, à solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Calvados, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2025, qui pourrait subventionner cet investissement estimé à 350 000€ HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire, ou l'un de ses représentants, à demander une subvention auprès de la Préfecture du Calvados, au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour la rénovation thermique de la partie existante de la salle polyvalente,

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires au financement de l'opération seront inscrits au chapitre 21 au budget 2025.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

DAVID MULLER



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*